

Trophées Risques Chutes Pros BTP 2022 : 5 opérations de construction récompensées pour leur prévention des risques

Dans le cadre de son programme Risques Chutes Pros BTP, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a récompensé 5 opérations de construction identifiées par son réseau comme exemplaires en matière de prévention des risques. Deux webinaires prévus en janvier permettront de partager leurs bonnes pratiques.

Des Trophées dans le cadre d'un programme qui fait ses preuves

L'Assurance Maladie - Risques professionnels pilote le programme « Risques Chutes Pros BTP » qui accompagne, depuis 2021, 300 maîtres d'ouvrage sur 500 opérations de construction, pour intégrer dans les marchés de travaux les dispositions qui permettent de maîtriser les risques : prévention des chutes de hauteur, logistique, hygiène et conditions de travail, interventions ultérieures sur ouvrage, etc.

Une évaluation réalisée par l'Assurance Maladie - Risques professionnels en 2019 et 2020 a montré que les mesures de prévention sont mises en œuvre dans 75 % des cas lorsque qu'elles sont inscrites dans les documents contractuels, contre seulement 40 % dans le cas contraire.

Des opérations de construction récompensées pour témoigner et donner l'exemple

Dans le cadre de son action, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a tenu à distinguer les acteurs de 5 opérations de construction particulièrement exemplaires en matière de prévention des risques.

Elles ont été distinguées par un jury composé de représentants du ministère du Travail (DGT), de l'INRS, de l'OPPBT, des organisations représentant les employeurs et les salariés des entreprises du secteur, et sous la présidence du département prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Les lauréats sont :

- dans la catégorie **constructeur de maisons individuelles** : CAAP Habitat, pour l'ensemble de sa démarche accompagnée par la Carsat Nord-Est ;
- dans la catégorie **promoteur immobilier** : Pro & Immo – opération « Les fermes de Michelle » accompagnée par la Carsat Sud-Est ;
- dans la catégorie **maître d'ouvrage exploitant** : Grand Nancy Thermal Développement – opération du Complexe thermal accompagnée par la Carsat Nord-Est ;
- dans la catégorie **collectivité locale et établissement public** : Tandem – opération de la Maison de santé accompagnée par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté ;
- dans la catégorie **bailleur social** : Tours Habitat – opération « Clos Moreau » accompagnée par la Carsat Centre-Val de Loire.

Les récompenses sont remises dans chaque région, par la caisse régionale qui a accompagné l'opération.

Zoom sur l'opération « Les fermes de Michelle » portée par Pro & Immo et accompagnée par la Carsat Sud-Est

Le Directeur Général de Pro & Immo, Christopher Landais, récompensé pour les mesures de prévention mises en place sur l'opération « Les fermes de Michelle », témoigne de l'efficacité de la démarche et du partenariat mis en place : « *Adhérer à cette démarche de prévention va dans le sens de l'amélioration continue de la qualité et contribue de façon indéniable à véhiculer l'image d'entreprise responsable et les valeurs que nous portons. [...] L'action proactive de notre interlocuteur de la Carsat Sud-Est, qui a une bonne compréhension des enjeux du métier, a permis une relation de confiance qui s'est naturellement prolongée par un accompagnement à tous les stades de l'action.* ». Céline Folcher-Herteleer, contrôleur de sécurité dans les Hautes-Alpes à la Carsat Sud-Est, a suivi l'entreprise.

Deux webinaires pour témoigner des bonnes pratiques

Deux webinaires intitulés « Les clefs pour améliorer la prévention des risques sur les opérations de construction », destinés aux professionnels du secteur, sont organisés cette semaine :

- [mardi 17 janvier 2023](#) de 14h à 15h dédié à la construction de maisons individuelles ;
- [jeudi 19 janvier 2023](#) de 14h à 15h dédié aux logements/bureaux, bâtiments industriels et commerciaux.

Des donneurs d'ordre y expliqueront comment ils comptent pérenniser cette démarche et les avantages qu'elle présente en matière de prévention, mais également en matière de maîtrise des coûts et des délais, d'image et d'attractivité de la profession.

Pour plus d'informations, consultez l'article ameli : [Des trophées BTP pour une sécurité maximum sur les chantiers | ameli.fr | Entreprise](#)

Consultez les [statistiques régionales BTP 2021 de la Carsat Sud-Est](#).

Contacts presse :

angelique.dobras@carsat-sudest.fr – Chargée de communication - 04 91 85 79 13

david.bottreau@carsat-sudest.fr – Référent BTP régional – 06 09 36 01 23

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.